



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 novembre 2011 — N° 65

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant la Semaine des professionnelles et des professionnels de l'éducation.

M. Pelletier (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter l'UQAR et ses chercheurs.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant la Semaine des centres jeunesse.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le 70^e anniversaire du Cercle de Fermières de Varennes.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du Groupe Plein Air Terrebonne.

22 novembre 2011

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant les investissements en biotechnologies.

M. Ratthé (Blainville) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire de la Chambre de commerce de Bois-des-Filion et Lorraine.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter la relève agricole de Beauce-Nord.

À 13 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 09.

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de Mme Hivon (Joliette) concernant l'adoption imminente du projet de loi fédéral C-10.

M. le président rend ensuite la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La demande de débat d'urgence est recevable. Elle porte sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui, au point de vue de ses répercussions, relève incontestablement de l'Assemblée. La demande satisfait également le critère de l'urgence de tenir un tel débat. En effet, l'adoption du projet de loi C-10 semble imminente et fait en sorte que l'Assemblée pourrait ne plus avoir l'occasion de se prononcer sur la question.

Dépôts de documents

Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2010, des institutions suivantes :

Université Bishop's	(Dépôt n° 809-20111122)
Université Concordia	(Dépôt n° 810-20111122)
Université McGill	(Dépôt n° 811-20111122)
Université de Sherbrooke	(Dépôt n° 812-20111122)
École Polytechnique de Montréal	(Dépôt n° 813-20111122)
École nationale d'administration publique	(Dépôt n° 814-20111122)
Université Laval	(Dépôt n° 815-20111122)
Université de Montréal	(Dépôt n° 816-20111122)
École des hautes études commerciales de Montréal	(Dépôt n° 817-20111122)
Université du Québec (siège social)	(Dépôt n° 818-20111122)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 819-20111122)

22 novembre 2011

Université du Québec à Chicoutimi	(Dépôt n° 820-20111122)
Université du Québec à Montréal et Télé-Université	(Dépôt n° 821-20111122)
Université du Québec en Outaouais	(Dépôt n° 822-20111122)
Université du Québec à Rimouski	(Dépôt n° 823-20111122)
Université du Québec à Trois-Rivières	(Dépôt n° 824-20111122)
École de technologie supérieure	(Dépôt n° 825-20111122)
Institut national de la recherche scientifique	(Dépôt n° 826-20111122)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 octobre 2011 par M. Khadir (Mercier), concernant l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine; (Dépôt n° 827-20111122)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 octobre 2011 par Mme Roy (Lotbinière), concernant la préservation du complexe Saint-Julien à Saint-Ferdinand. (Dépôt n° 828-20111122)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Hivon (Joliette) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 23 novembre 2011, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ». (Dépôt n° 829-20111122)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 16 et 17 novembre 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 830-20111122)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), dépose :

Copie d'un document intitulé « Lier les patients et les prestataires dans l'ensemble du Canada – Avantages et adoption de la télésanté – Une étude commanditée par Inforoute Santé du Canada, le 30 mai 2011 ».

(Dépôt n° 831-20111122)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Blanchet (Drummond), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne les
30 ans de carrière de Rock et Belles Oreilles.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), M. Curzi (Borduas), Mme Lapointe (Crémazie), M. Gauvreau (Groulx), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), présente une motion concernant le Code criminel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le secteur financier;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition; puis elle se réunira en séance de travail afin de décider des suites à donner au mandat d'examen des rapports sur la mise en œuvre de la *Loi sur le tabac* 2005 et 2010.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 novembre 2011, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Hivon (Joliette).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches pour doter le Québec de ses propres lois criminelles, dont le Code criminel, qui refléteront les valeurs fondamentales des Québécoises et des Québécois.

AFFAIRES DU JOUR

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence concernant l'adoption imminente du projet de loi fédéral C-10 ne s'engage, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 8 minutes 24 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa; les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la pharmacie, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

22 novembre 2011

À 17 h 56, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 32.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la pharmacie, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 41 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 41 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vue de prolonger certaines mesures d'atténuation des effets de la crise financière de 2008 à l'égard de régimes de retraite visés par cette loi, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 42 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 42 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

22 novembre 2011

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 23 novembre 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 h 43, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 novembre 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON